

I. N. A. O.

**COMMISSION PERMANENTE DU
COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE
LAITIERES, AGROALIMENTAIRES ET FORESTIERES**

Consultation écrite du 15 février 2023

Résumé des décisions prises

Consultation écrite

Date : 21 février 2023

Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur de l'INAO, le Président du comité national des appellations d'origine laitières, agroalimentaires et forestières a décidé de procéder à une consultation écrite de la commission permanente, sur délégation du comité national.

2023-CP201	<p>AOC « Poulet du Bourbonnais » - Demande d'enregistrement en AOP – Réponse aux question de la Commission européenne – Avis relatif à la mise en œuvre de la procédure nationale d'opposition – Vote du cahier des charges</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>A la question suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Approuvez-vous le cahier des charges modifié proposé ainsi que la mise en œuvre de la procédure nationale d'opposition? <p>Le « oui » a obtenu la majorité requise (13 votants : 13 oui).</p> <p>Compte-tenu des avis exprimés, la commission permanente a donné un avis favorable à la modification du cahier des charges et la mise en œuvre de la procédure nationale d'opposition du cahier des charges modifié.</p>
-------------------	---